



Ottawa, Canada

Volume 7, N° 41
(Hebdomadaire)

le 10 octobre 1979

L'ONU doit trouver des solutions aux violations des droits de la personne . . .	1
Le téléjournal canadien à Genève	3
Mise en vente de pièces d'or canadiennes	3
Fondation pour les réfugiés	3
Ville propriétaire de puits de gaz	3
Fort Chimo rebaptisé Kuujjuak	4
Pour les bibliophiles	4
Remise de tableaux à l'archevêque d'Ottawa	4
L'orientation par ordinateur	4
Des collègues ontariens se regroupent pour offrir leurs services	5
La thérapie par les larmes	6
Cours spécial offert aux chauffeurs d'autobus scolaire	6
Le Flipper Pie de Terre-Neuve	6
Casques à bordure réfléchissante	6
Subvention au patrimoine	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

L'ONU doit trouver des solutions aux violations des droits de la personne

La création d'un poste de secrétaire général adjoint a été proposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald, qui prononçait son premier discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre à New York.

Dans un discours portant essentiellement sur les droits de l'homme, Mlle MacDonald a averti que les Nations Unies risquaient "sérieusement de sombrer dans l'inutilité face aux problèmes des peuples de la planète", parce que l'on semble avoir perdu de vue la raison d'être de l'Organisation. "Nous avons perdu de vue les besoins de la personne que l'ONU, par sa création, devait combler et les droits de la personne qu'elle devait protéger".

Le texte qui suit présente des extraits de ce discours, chaleureusement accueilli par les délégués à la trente-quatrième session.

...L'ONU doit trouver de meilleurs moyens, des moyens plus sûrs, de s'occuper des violations flagrantes des droits de la personne, où qu'elles se produisent. Il faut être en mesure d'agir avec efficacité sur-le-champ et non pas des années après que ces droits ont commencé d'être violés. C'est pourquoi le Canada appuie depuis longtemps le projet de créer un haut-commissariat aux droits de l'homme. Cette proposition, qui mènerait en quel-

que sorte à la nomination d'un défenseur international des droits de la personne, est étudiée depuis des années, mais trop peu d'États membres ont eu le courage nécessaire pour y donner suite.

Laissez-moi donc vous proposer une autre solution. Que l'Assemblée générale convienne de créer le poste de secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, et qu'elle y nomme une personnalité d'envergure internationale. Cette personne pourrait remplir le mandat confié au Secrétaire général aux termes de la Charte et user de ses bons offices en matière de droits de la personne. L'ONU disposerait ainsi d'un moyen d'assumer une responsabilité primordiale qui lui a été confiée par les peuples du monde.

De même, il serait facile de trouver une façon de mettre fin au nombre effarant de disparitions de par le monde. Nous préconisons que la Commission des droits de l'homme reçoive instruction de créer un comité d'experts chargé de faire enquête sur ces disparitions inexplicables.

Les progrès accomplis jusqu'à maintenant ne signifient pas pourtant que nous ayons accompli notre tâche. Les outrages persistent. Certains, comme l'apartheid et la situation en Namibie et au Zimbabwe-Rhodésie, durent depuis longtemps, tandis que d'autres, comme les exécutions politiques, se manifestent de temps à autre dans diverses parties du monde. Il nous faut trouver d'autres moyens de



Nations Unies

Mlle Flora MacDonald pendant la conférence de presse qui a suivi son premier discours devant l'Assemblée générale de l'ONU.

C'était cette semaine...

Le 13 octobre 1970, M. Mitchell Sharp, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonçait que le Canada reconnaissait officiellement la République populaire de Chine.